Direction Population Service Affaires Générales et Etat Civil Affaire suivie par AR Tél.: 01.89.12.40.84

07 NOV. 2025

## **ARRETE**

OBJET: Autorisation accordée à Madame GUESDON Fanny co-gérante de la société Sarl Lekatzam Taverne du Dragon dont le siège social est situé au 42 Grande Rue, 61500 Mortrée, d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à l'occasion de la Foire au Troc et aux Cochons, qui se tiendra Place du Marché à Champigny-sur-Marne, le samedi 8 novembre de 10h00 à 19h00 et le dimanche 9 novembre 2025 de 10h00 à 18h00.

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2212-2 ;

**Vu** le Code de la santé publique, et notamment les articles L.3321-1 et L.3334-1 à L.3335-4 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2008/5324 du 22 décembre 2008 portant interdiction d'établissement des débits de boissons autour de certains édifices et bâtiments ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016/3254 du 14 octobre 2016 portant réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à consommer sur place dans le Val-de-Marne ;

**Vu** la demande présentée par Madame GUESDON Fanny co-gérante de la société Sarl Lekatzam Taverne du Dragon, en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de la manifestation susvisée ;

## **ARRETE**

ARTICLE 1 : DONNE AUTORISATION à Madame GUESDON Fanny à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3<sup>ème</sup> catégorie à l'occasion de la Foire au Troc et aux Cochons, qui se tiendra Place du Marché à Champigny-sur-Marne, le samedi 8 novembre de 10h00 à 19h00 et le dimanche 9 novembre 2025 de 10h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : INDIQUE que la Directrice générale des services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 3 : DIT que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire de Police de Champigny-sur-Marne ;

Madame GUESDON Fanny co-gérante de la société Sarl Lekatzam Taverne du Dragon

Fait à Champigny-sur-Marne le 0 7 NOV. 2025



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télé recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

